



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 février 2023

2023 02-27 1 Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2023, le Conseil approuve ce document à l'unanimité.

2023 02-27 2 Ouverture de crédit d'investissement, vote par anticipation, Budget de la Commune

Les collectivités territoriales ont la possibilité de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (hors remboursement de la dette et hors restes à réaliser).

Budget principal de la Commune :

La commune de Mostuéjols a dû lancer en urgence les travaux liés à l'après-incendie (sécurisation des routes communales menant sur le Causse de Sauveterre fermées depuis l'incendie de l'été 2022, bornes à incendie ..).

Pour procéder au paiement des travaux réalisés en urgence dès le mois de janvier 2023, il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation dans la limite autorisée.

Les crédits ouverts en investissement pour l'année 2022 (opérations réelles, hors restes à réaliser et hors remboursement de la dette) s'élèvent à 194 349,59 €. Le montant total maximum des crédits pouvant être votés par anticipation est de 48 587,40 €

Pour le budget principal de la Commune, il est proposé au conseil de voter par anticipation les crédits d'investissement pour un montant de 48 587,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité

2023 02 27-3 Ouverture de crédit d'investissement, vote par anticipation, Budget de l'EAU

Budget de l'eau :

Les crédits ouverts en investissement pour l'année 2022 (opérations réelles, hors restes à réaliser et hors remboursement de la dette) s'élèvent à 58 650,78 €

Le montant total maximum des crédits pouvant être votés par anticipation est de 14 662,69 €

Pour le budget annexe de l'eau, pour faire face aux travaux à réaliser rapidement, (installations et branchements à Liaucous, suite à la vente des logements appartenant à la mairie de Gennevilliers), il est proposé au conseil de voter par anticipation les crédits d'investissement pour un montant de 7 390,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité

2023 02 27-4 Opération façade, dispositif d'aide à la rénovation des façades

L'attractivité de notre commune repose pour partie sur le maintien d'un cadre de vie bâti harmonieux, respectueux de l'architecture traditionnelle, garante de l'identité du territoire.

La Communauté de Communes Millau Grands Causses propose aux communes membres un dispositif ambitieux d'aide aux particuliers pour la rénovation des façades, avec pour objectif un traitement plus qualitatif des rénovations dans les centres bourgs (qualité des matériaux employés, adéquation avec le bâti et pérennité, accompagnement des propriétaires) Dans ce cadre, la commune, concernée par cet enjeu de mise en valeur des cœurs de villages, est appelée à fixer elle aussi des aides incitatives aux travaux de rénovation des façades.

L'aide proposée à partir de 2023 serait la suivante :

	Plafond de travaux HT	Taux	Montant maximum de subvention
Communauté de communes	15 000 €	20 %	3 000 €
Commune	15 000 €	5 %	750 €
	Total	25 %	3 750 €

Ancien dispositif

	Plafond de travaux HT	Taux	Montant maximum de subvention
Communauté de communes	5 200 €	10 %	520 €
Commune	5 200 €	6 %	312 €
	Total	16 %	832 €

En termes de volume annuel, il est prévu sur le budget de la Communauté de communes de subventionner 5 façades par an pour l'ensemble des 14 communes (hors Millau donc), ce qui représente **une façade tous les 3 ans** dans chaque commune.

La mise en place de cette aide jusqu'au 31/12/2023, renouvelable tacitement par période d'un an, mobiliserait une **enveloppe budgétaire communale de 750 € de subvention aux travaux.**

Le Conseil après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'opération et les conditions financières telles qu'elles sont présentées ci-dessus,
- Autorise madame le maire à accomplir les formalités nécessaires et à inscrire les crédits correspondants au budget 2023.

2023 02 27-5 Horaires d'extinction de l'éclairage public, modification des horaires d'été

Avec la participation du SIEDA, la commune avait mis en place en 2022 l'extinction de l'éclairage public, selon les horaires suivants :

- Du 1^{er} septembre au 31 mai : extinction de 23h à 6h
- Du 1^{er} juin au 31 août : extinction de **1h** à 6h

Le SIEDA propose aux communes la possibilité de modifier ces horaires gratuitement une fois par an.

Compte tenu de l'augmentation prévisionnelle des tarifs d'EDF en 2023, et dans le but de réduire un peu plus le montant des factures liées à l'éclairage public, il est proposé au conseil la modification suivante :

- Du 1^{er} septembre au 31 mai : extinction de 23h à 6h (inchangés)
- Du 1^{er} juin au 31 août : extinction de **24h** (minuit) à 6h

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve cette modification des horaires d'extinction de l'éclairage public, et demande pour plus de cohérence, que la durée d'éclairage des monuments classés de la commune, pendant la période de Noël et celle des vacances d'été soit réduite également.

2023 02 27-6 Procédure judiciaire post-incendie, choix d'un avocat

Suite à l'incendie de l'été 2022 qui a impacté notre commune, une plainte contre l'auteur des faits a été déposée par madame le maire, représentant la commune de Mostuéjols, auprès de la gendarmerie de Rivière sur Tarn, avec possibilité de se porter partie civile ultérieurement.

Le montant du préjudice subi par la commune est estimé à 3 240 000 € (dont une perte de bois estimée par l'ONF à 3 100 000 €)

Dans l'optique de se porter partie civile, et compte tenu de l'importance du préjudice subi par la commune, il est nécessaire pour la commune d'être assistée d'un avocat.

Il est proposé au conseil de confier à Maître Février Jean-Marc, avocat au barreau de Narbonne, dont le cabinet est situé au 76 Avenue Général Leclerc à NARBONNE., la défense des intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité, et autorise madame le maire à accomplir les formalités nécessaires.

2023 02 27-7 Travaux post-incendie, modification du plan de financement à approuver

Suite aux incendies de l'été 2022, le conseil municipal lors de sa séance du 19 décembre 2022, a approuvé un plan de financement d'un montant de 90 000,00 € HT pour les travaux d'urgence nécessaires à la réparation des dégâts subis par la commune, notamment la sécurisation des routes communales menant sur la Causse de Sauveterre.

Pour financer ces investissements, des aides ont été demandées par la commune avec le plan de financement suivant :

- Communauté de Communes : **11 000 €**
- Département 20 000 €,
- Région Occitanie : 11 000 €
- DETR : 30 000,00 €

Lors du conseil communautaire du 30 janvier 2023, la Communauté de Communes a attribué à un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 22 000 €.

Il convient d'approuver le nouveau plan de financement comme suit :

Dépenses HT : 90 000 €, (soit TTC 108 000,00 €)

Recettes prévisionnelles :

DETR Etat : 30 000,00 €

Aide exceptionnelle du Département : 20 000,00 €

Fonds de concours de la Communauté de Communes : **22 000,00 €**

Fonds propres de la commune de Mostuéjols : 18 000,00 €

TVA : 18 000,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité

2023 02 27-8 Avenant convention « La Grignote », (EURL Les trois Saveurs)

Lors de la séance du 7 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé la candidature de monsieur Philippe Carrière, EURL « Les trois Saveurs » pour l'occupation d'une partie de parcelle située au lieu-dit « la Barque », pour l'exploitation d'un snack.

Une convention d'occupation du domaine public a été signée entre la commune et l'EURL « Les trois Saveurs », stipulant que le candidat prendra à son nom le compteur EDF, (qui est actuellement au nom de la commune de Mostuéjols).

L'installation électrique existante étant située dans un petit bâtiment situé sur l'espace public du parking, il convient de proposer un avenant à la convention pour y ajouter la mise à disposition de ce bâtiment.

Ce bâtiment contenant également le tableau électrique de l'éclairage public du parking, le partage de l'utilisation de ce local pose question.

Le Conseil après en avoir délibéré, souhaite surseoir à cette proposition, et propose de réfléchir à une autre solution.

2023 02 27-9 Projet de panneaux photovoltaïques sur la Maison des Arziolles

Une réflexion concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Maison des Arziolles a été menée avec l'aide du PNRGC. Cette démarche a été présentée aux élus le 20 janvier 2023, par le PNRG, avec présentation du contexte, objectifs, principes de fonctionnement, différentes possibilités de valorisation de l'énergie produite et préconisation adaptée à Mostuéjols. (Powerpoint ci-joint).

L'étude préconise la solution de l'autoconsommation collective à l'échelle communale pour certains lieux consommant le plus d'énergie comme la maison des Arziolles, le pompage de l'eau potable, et la mairie, avec revente de l'excédent produit à EDF.

Le plan de financement prévoit un coût d'installation d'environ 40 000,00€, un prêt autofinancé et un gain de 60 000 € sur 20 ans.

Le projet pourrait être étudié en partenariat avec le SIEDA.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe de cette opération, autorise madame le Maire à solliciter la participation du SIEDA pour réaliser une étude d'opportunité, et à inscrire les crédits dépenses et recettes au budget 2023.

2023 02 27-10 Passage en LEDS sur le territoire communal

Dans le contexte inflationniste que nous connaissons aujourd'hui, le SIEDA a proposé aux communes membres d'étudier la rénovation du parc d'éclairage public dans le cadre du programme « Fonds vert » de l'Etat, qui vise à subventionner des investissements locaux favorisant notamment la performance environnementale et l'adaptation au changement climatique.

Pour bénéficier de cette aide, il convient de respecter les contraintes de délais imposées par le dispositif, il est donc impératif de déposer un dossier avant le 2 mars 2023.

Le SIEDA a d'ores et déjà été sollicité pour étudier le passage à la technologie LEDS de l'éclairage public restant à réaliser sur notre commune, c'est-à-dire Saint Pal, et la moitié restante du Village de Mostuéjols, soit 72 luminaires. (les villages de Liaucous, et de Comayras, ainsi que la moitié du village de Mostuéjols sont déjà équipé de la technologie LED).

Le SIEDA a répondu par une proposition de travaux, incluant les éléments financiers, la synthèse énergétique, et le bilan en terme de fonctionnement (cf docs ci-jointes)

Le financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses : 72 000,00 € HT, soit 86 400 ,00€ TTC

Recettes prévisionnelles :

Participation du SIEDA : 25 200,00 € (350 €/luminaire)

Fonds Vert : 32 400,00 €

Fonds propres Mostuéjols : 14 400,00 €

TVA à avancer : 14 400 ,00 € (récupération du FCTVA de 16,404% dès l'année n+1)

Le Conseil après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le principe de cette opération,
- Autorise madame le maire à solliciter l'aide du « Fonds Vert » de l'Etat, à accomplir les formalités nécessaires, et à inscrire les crédits recettes et dépenses au budget 2023.

2023 02 27-11 Questions diverses

La séance est levée à 20h30